



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Danièle Tremblay,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim
de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 525, chemin Marie-Roussin, Les Éboulements, lot 5 440 535 du cadastre du Québec.
- **QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM146-2023** consiste à :
 - a) **Autoriser un cabanon en cour avant alors que le règlement no 117-11 de la municipalité, article 5.2.1 du chapitre 5 « Normes relatives aux constructions et aménagements accessoires » l'interdit ;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante dtremblay@leseboulements.com au plus tard le 31 mars 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 3 avril 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 16^e jour de mars 2023.

DANIÈLE TREMBLAY

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim